Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260520-2026051B-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mai 2026

Date de la convocation : 13 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (29) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, Mme ROBIN, M DECAN, M MARSAULT, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, Mme CLEMENT, M BRIAND, Mme LECOQ, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (4) : M DELORME, M AYEL, M PEPIN, et Mme FRIOT, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (4) M DELORME a donné procuration à Mme DESSABLES.
M AYEL a donné procuration à M BANI.
M PEPIN a donné procuration à M BRIAND.
Mme FRIOT a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme TALON a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.051 Référent déontologue des élus locaux de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande – Désignation – Convention – Approbation – Autorisation de signature

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1111-12, L.1111-13 et L.1111-14 d'une part et R.1111-1-A à R.1111-1-1-D d'autre part ;
- **VU** le Code pénal ;
- **VU** la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;
- **VU** la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- **VU** la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;
- **VU** le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;
- **VU** l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret susmentionné ;
- **VU** la délibération n°2026.031 en date du 28 mars 2026 prenant acte de la Charte de l'élu local ;
- **VU** la proposition de désignation du référent déontologue de l'élu local ;
- **VU** le projet de convention à conclure ;
- **VU** le rapport présenté en séance par le Maire ;
- **CONSIDERANT** que l'article L.1111-14 du CGCT prévoit que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile » au respect des principes déontologiques ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal de désigner un référent déontologue des élus locaux de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et de préciser les obligations et les moyens dont il peut disposer pour exercer cette mission ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'approuver toute convention ou modification à celle-ci.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260520-2026051B-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Désigne Monsieur Pierre Villeneuve, en qualité de référent déontologue de l'élu local pour la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;**
- **Approuve les termes de la convention à conclure entre la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et Monsieur Pierre Villeneuve ;**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou toute personne dûment habilitée, à signer ladite convention ;**
- **Dit enfin que les indemnisations réglementaires visées dans la convention seront automatiquement revalorisées, le cas échéant en cas de publication d'un nouvel arrêté ministériel.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II 0
Quorum requis pour délibérer 17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 29
Abstentions 0
Nombre de suffrages exprimés 33
Votes Pour 33
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 20 mai 2026

Sébastien COLLET
Maire

Mairie de St Jacques de la Lande
Ille et Vilaine

Emeline TALON
Secrétaire de séance

Mairie de St Jacques de la Lande
Ille et Vilaine

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 26/05/26

Publié sur le site de la Ville le : 26/05/26

Par le service affaires générales